

*Capitale du Champagne*  
**EPERNAY**

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**

--ooOoo--

**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18 H 30**

--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- MODIFICATION STATUTAIRE : COMPETENCE

(Rap. M. le Maire)

3- COMMUNICATION DES DECISIONS DE JUSTICE

(Rap. M. le Maire)

4- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a) Projet de ballon captif à Epernay – Prise de participation d'Agencia dans la SEM d'investissement et d'exploitation

(Rap. M. le Maire)

b) Provisions des risques juridiques

(Rap. Mme MAZY)

c) Recrutement d'un animateur d'opération urbaine hyper-centre en contrat à durée indéterminée

(Rap. Mme MAZY)

d) Recrutement d'un apprenti agent d'entretien des Espaces Verts

(Rap. Mme MAZY)

e) Adoption du rapport de la commission locale évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

(Rap. Mme MAZY)

f) Décision modificative n°4 – exercice 2017

(Rap. Mme MAZY)

g) Attributions de subventions

(Rap. Mme MAZY)

h) Protocole d'accord – Madame Nicole RANDANE

(Rap. Mme MAZY)

i) Conventions de partenariat entre la Ville d'Epernay et le Comité de l'avenue de Champagne, l'association Flagot Légendes, Michel MAILLIARD, l'entreprise PERSON et le lycée AVIZE VITI CAMPUS

(Rap. Mme MAZY)

5- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

a) Frais de scolarité des élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Epernay

(Rap. Mme CARBONNELLE)

6- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

a) Adhésion à l'association nationale des Elus en charge du sport (ANDES)(Rap. M. MARANDON)

b) Subvention de compensation des mises à disposition des équipements sportifs

(Rap. M. MARANDON)

c) Allocation d'études Bourse Réguron-Garrigues – Attribution 2017 et bourses exceptionnelles

(Rap. M. MARANDON)

d) Modification du Règlement Intérieur de la salle de lecture du service Archives documentation

(Rap. M. DEMONGIN)

7- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Cession d'un terrain constructible situé 6, rue Jean-Moët à Epernay au profit de Monsieur et Madame BERGERE

(Rap. Mme LEGRAS)

b) Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Construction d'un réseau d'eaux pluviales  
avenue Jean-Jaurès à Epernay (section giratoire/entrée de Ville) (Rap. M. MAIRE)

8 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

9 - COMMUNICATION DES RESULTATS DES ETUDES SUR LA QUALITE  
DE L'AIR (Rap. M. RODRIGUES)

10 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY, COTEAUX  
ET PLAINE DE CHAMPAGNE (Rap. M. le Maire)

11 - COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL INSTITUANT  
DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU DROIT DE LA DECHARGE  
« HISTORIQUE » LIEUDIT LA BORDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
DE CHOUILLY (Rap. M. le Maire)

12 - COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL RELATIF A LA  
SURVEILLANCE  
DES EAUX SOUTERRAINES AUX ABORDS DE LA DECHARGE « HISTORIQUE »  
LIEUDIT LA BORDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
DE CHOUILLY (Rap. M. le Maire)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### **Délibération n° 17-3971**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Edouard ABON, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3972

#### **2-MODIFICATION STATUTAIRE : COMPETENCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral portant transformation en Communauté d'agglomération du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en date du 19 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la composition du Conseil communautaire du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus et transformé en Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en date du 20 décembre 2016,

Vu la délibération n°17-09-317 du 26 septembre 2017 relative à la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Considérant que suite à la fusion, les compétences optionnelles et facultatives des anciennes communautés de communes ont été transférées, en l'état, à la Communauté d'Agglomération,

Considérant que l'assemblée délibérante de l'établissement fusionné doit se prononcer dans un délai d'un an sur la restitution aux communes membres ou la conservation des compétences optionnelles et dans un délai de deux ans pour les compétences facultatives,

Considérant que les statuts doivent être modifiés afin de tenir compte des nouvelles compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de mettre à plat les compétences optionnelles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts, ci-annexés et tels que votés par le Conseil communautaire du 26 septembre 2017,

APPROUVE la modification statutaire de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Epernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3973

#### **4a-PROJET DE BALLON CAPTIF A EPERNAY – PRISE DE PARTICIPATION D'AGENCIA DANS LA SEM D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1524-5,

Vu le Code de Commerce,

Vu la délibération n°14-18 du 14 avril 2014 par laquelle la Ville d'Epernay est devenue actionnaire de la SEM Agencia,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Sem Agencia en date du 9 octobre 2017 prévoyant la prise de participation d'Agencia dans la SEM du ballon captif à Epernay,

Vu le courrier du Président de la SEM Agencia le saisissant du projet de cette prise de participation en vue de délibérer conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

Considérant que conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute prise de participation d'une Société d'Economie Mixte locale dans le capital d'une société commerciale doit faire l'objet au préalable d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales (...) actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Epernay de se prononcer sur cette prise de participation de la SEM Agencia,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la prise de participation d'Agencia à hauteur de 9,14 % du capital, soit 30 375 €, dans la SEM Société d'Economie Mixte Locale « SEM du Ballon captif ».

AUTORISE son représentant à voter en faveur de ce projet.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11. 2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3974

#### 4b-PROVISIONS DES RISQUES JURIDIQUES

##### **RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la délibération n° 2016-2808 du 27 septembre 2016 portant provisions pour risques juridiques,

Vu la requête de Madame Natacha BRASSART en date du 4 mai 2017 tendant à obtenir l'annulation de la décision de la Ville portant licenciement, la condamnation de la Ville à lui verser la somme de 6 975,81 € pour perte de salaire, indemnité de licenciement, indemnité de préavis et indemnité pour non respect de la procédure de licenciement, la condamnation de la Ville à verser la somme de 3 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative,

Vu la requête de Monsieur Ahmed ABDELLAOUI en date du 18 septembre tendant à obtenir l'annulation du jugement rendu le 4 juillet 2017, l'annulation de la décision de la Ville portant mutation dans l'intérêt du service et la condamnation de la Ville à lui verser d'une part, la somme de 15 000 € en réparation des conséquences dommageables de la décision attaquée avec intérêts au jour du dépôt de la requête et d'autre part, la somme de 4 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative,

Vu la requête de Monsieur Ahmed ABDELLAOUI en date du 19 juin 2017 tendant à obtenir l'annulation du jugement rendu le 27 avril 2017, l'annulation de la décision de la Ville portant sanction disciplinaire, la condamnation de la Ville à lui verser, d'une part, la somme de 10 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ayant résulté de la mise en œuvre de la mesure disciplinaire, et d'autre part, la somme de 3 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative.



Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant que la provision constituée dans le dossier de la mutation dans l'intérêt du service était d'un montant de 17 000 €,

Considérant que la provision constituée dans le dossier de la sanction disciplinaire était d'un montant de 12 000 €,

Considérant que la Ville d'Épernay doit compléter le montant des provisions,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépens et les indemnités éventuels,

Entendu l'exposé du rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision de 9 975,81 € pour le dossier BRASSART,

DÉCIDE de compléter la provision de 2 000 € pour le dossier ABDELLAOUI – mutation dans l'intérêt du service,

DÉCIDE de compléter la provision de 1 000 € pour le dossier ABDELLAOUI – sanction disciplinaire,

DÉCIDE de reprendre la provision de 9 975,81 € constituée dans le dossier de Madame Natacha BRASSART – licenciement dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DÉCIDE de reprendre la provision de 2 000 € constituée dans le dossier de Monsieur ABDELLAOUI – mutation dans l'intérêt du service dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DÉCIDE de reprendre la provision de 1 000 € constituée dans le dossier de Monsieur ABDELLAOUI – sanction disciplinaire dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3975

#### **4c-RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR D'OPERATION URBAINE HYPER-CENTRE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2005-843 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la délibération n°2011-3113 en date du 19 septembre 2011, créant un poste d'animateur d'Opération Urbaine Hyper-Centre,

Vu le contrat n° 2011/45 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, portant recrutement d'une animatrice d'Opération Urbaine Hyper-Centre., pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Vu le renouvellement par le contrat n° 2014/275 en date du 19 novembre 2014, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

Considérant que le contrat arrive à échéance le 30 novembre 2017,

Considérant la nécessité de recruter un animateur d'Opération Urbaine Hyper-Centre,

Considérant qu'au terme d'un appel à candidatures aucun agent titulaire remplissant les conditions requises pour occuper ces fonctions ne s'est porté candidat,

Considérant qu'il convient de reconduire la même collaboratrice et de pourvoir ce poste sous forme de contrat à durée indéterminée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- AUTORISE le Maire à recruter, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'animatrice d'Opération Urbaine Hyper-Centre, en contrat à durée indéterminée, sur la base du grade d'attaché.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3976

#### **4d-RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la délibération n° 2017-3651 en date du 26 juin 2017,

Vu l'avis donné par le Comité Technique Paritaire,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2017-2018, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>Service</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la Formation</b>
Espaces Verts	1	Niveau IV	3 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 12 du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### **Délibération n° 17-3977**

#### **4e-ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral portant transformation en Communauté d'agglomération du nouvel établissement public de coopération intercommunale issue de la fusion de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en date du 19 décembre 2016,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvé le 31 août 2017,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

Considérant que la commission d'évaluation des charges transférées à pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci et, d'autre part, de calculer des attributions de compensations versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 31 août 2017 pour examiner divers points, dont le détail figure au rapport joint en annexe, avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée aux communes membres,

Considérant qu'il appartient aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne d'approuver le rapport de la CLECT afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune,

Chaque Conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport de la CLECT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne en date du 31 août 2017 tel que présenté en annexe,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3978

#### 4f-DECISION MODIFICATIVE N°4 – EXERCICE 2017

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3979

#### 4g-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 7 novembre 2017 et de la commission Cohésion sociale et Education du 8 novembre 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de telles subventions,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

**Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay** 29 000 €

- Participation aux Féeries de Noël (hors dispositif FISAC)

Solde

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

**Association Bernon Loisirs** 200 €

- Participation au projet « Balcons de Noël 2017 »

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 CVIL Actions

**Epernay Badminton** 500 €

- Participation à l'organisation de la 22<sup>ème</sup> cuvée sparnacienne

Des 28 et 29 octobre 2017 au gymnase Stéphane-Hessel à Epernay

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

<b><u>Jogging Club d'Épernay</u></b>	1 500 €
- Participation à l'organisation du 22 <sup>ème</sup> Sparnatrail, le dimanche 12 novembre 2017 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<b><u>Epernay Triathlon Pays de Champagne</u></b>	850 €
- Participation à l'organisation du 1 <sup>er</sup> bike & run d'Épernay le dimanche 5 novembre 2017 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<b><u>Concours de Cordes</u></b>	3 000 €
- Participation à l'organisation du 33 <sup>ème</sup> Concours de Cordes, les 30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre 2017 Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI	
2) <u>Subventions exceptionnelles</u>	
<b><u>Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne</u></b>	6 757,20 €
- Participation à la traduction en anglais de l'application mobile « SkyBoy » Imputation : 9T0950 204181 95 SUBEXCEPTI TOUR	
<b><u>Consommation, logement et Cadre de vie</u></b>	147 €
- Participation à l'achat d'un téléphone portable Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 CVIL Actions	
<b><u>Kick Boxing Sparnacien</u></b>	200 €
- Aide au fonctionnement Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Epernay Billard Club</u></b>	600 €
- Aide au remplacement de tapis et achat de billes Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
3) <u>Subvention d'équipement</u>	
<b><u>Le Salmanazar</u></b>	89 000 €
-Remplacement du système son Imputation budgétaire : CAC267 30 20418 CULT	

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3980

#### 4h-PROTOCOLE D'ACCORD – MADAME NICOLE RANDANE

##### **RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Epernay a entrepris des travaux de réhabilitation et de remise aux normes du parking des Arcades, rebaptisé Parking du Centre-ville, enterré sur un seul niveau sous la place Bernard-Stasi, anciennement place des Arcades,

Considérant qu'en tant que concessionnaire d'un droit d'usage d'une place de stationnement (amodiatraire) au sein dudit parking et selon les mentions de l'acte notarié de Madame Nicole RANDANE en date du 24 novembre 2003, cette dernière est tenue de participer financièrement aux travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration ou de constructions nouvelles que la Ville se réserve de faire exécuter,

Considérant que le coût des travaux, par place concédée, s'élève pour chaque amodiatraire à la somme de 4 180,06 €,

Considérant que la place de stationnement concédée, restituée à Madame Nicole RANDANE, dispose d'une superficie inférieure à celle de l'ancienne en raison de l'impossibilité technique de poser la porte en applique du fait de la structure des murs, ce qui rend plus difficile le stationnement du véhicule.

Considérant que suite à des négociations, le coût des travaux, par place concédée, due par Madame Nicole RANDANE a été ramené de 4 180,06 € à 3 540 € afin de tenir compte du préjudice subi,

Entendu, l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser le préjudice subi par Madame Nicole RANDANE du fait de la restitution, après travaux de réhabilitation, d'une place de stationnement concédée, d'une superficie inférieure à celle de l'ancienne, à hauteur de 640,06 €,

FIXE le montant du coût des travaux par place concédée, due par Madame Nicole RANDANE à 3 540 € afin de tenir compte du préjudice subi, après réduction de l'indemnisation de 640,06 euros toutes causes de préjudice confondues,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord à intervenir avec Madame Nicole RANDANE et tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3981

#### **4i1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY, LE COMITE DE L'AVENUE DE CHAMPAGNE ET L'ASSOCIATION FLAGOT LEGENDES**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont les Habits de Lumière,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'associer des partenaires tels que les associations du Comité de l'Avenue de Champagne et Flagot Légendes souhaitant apporter leur soutien pour la Parade automobile,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec les associations du Comité de l'Avenue de Champagne et Flagot Légendes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations telles que les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3982

#### **4i2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET MICHEL MAILLIARD**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont les Habits de Lumière,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'associer des partenaires tels que le propriétaire Michel Mailliard souhaitant apporter son soutien en mettant à disposition des locaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Michel Mailliard,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations telles que les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3983

#### **4i3- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ENTREPRISE PERSON**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont les Habits de Lumière,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'associer des partenaires tels que la société PERSON souhaitant apporter son soutien en mettant à disposition du matériel de cuisine pour les Habits de Saveurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la société PERSON,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations telles que les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3984

#### **4i4- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET AVIZE VITI-CAMPUS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 novembre 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Eprenay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont les Habits de Lumière,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Eprenay d'associer des partenaires tels que le Lycée AVIZE VITI CAMPUS en mettant à disposition des étudiants afin d'assurer le service lors du cocktail d'inauguration et lors de l'animation Habits de Saveurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec AVIZE VITI CAMPUS,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations telles que les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3985

#### **5a- FRAIS DE SCOLARITÉ DES ELEVES SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L212-8,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Éducation du 8 novembre 2017,

Considérant que les communes de résidence participent aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur une commune extérieure et accueillant des élèves domiciliés sur leur territoire,

Considérant que cette participation est obligatoire lorsqu'une dérogation est accordée pour des contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, des regroupements de fratrie, des raisons médicales ou encore pour un accueil dans une classe spécialisée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2016-2017 à :

- 2 392 euros pour un élève scolarisé en maternelle,
- 998 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7474-20-201 et 7475-20-201 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### **Délibération n° 17-3986**

#### **6a- ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'adhésion à l'ANDES,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 7 novembre 2017,

Considérant que l'association ANDES est le réseau sport des collectivités locales, dont la mission est de favoriser les échanges d'expériences en matière de politique sportive,

Considérant la volonté et l'intérêt de la Ville d'Epernay à adhérer à l'ANDES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que la population communale est de 23 176 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la collectivité auprès de l'ANDES,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DIT que la Ville d'Epernay adhère à l'association de l'ANDES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion.

DIT que Monsieur Pierre MARANDON, en sa qualité d'adjoint au Maire en charge de la Jeunesse et des Sports représentera la Ville d'Epernay auprès de cette association.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS 725 40 6183 SPOR du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3987

#### 6b- SUBVENTION DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que chaque année une valorisation de la mise à disposition des gymnases et terrains de sport est établie sur la base des créneaux d'utilisation attribués annuellement à chaque association,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission animation et attractivité du 7 novembre 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs et le versement des subventions aux associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS 725 411 6574 SPOR SUBLOCATION et les recettes sur le compte SDS 725 411 752 SPOR SUBLOCATION.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3988

#### **6c- ALLOCATION D'ETUDES BOURSE REGURON-GARRIGUES ATTRIBUTION 2017 ET BOURSES EXCEPTIONNELLES**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 mai 2006 instaurant le principe du versement d'une allocation études,

Vu le legs de Madame REGURON-GARRIGUES,

Vu le cahier des charges de l'allocation études,

Vu l'avis de la commission d'attribution du 6 novembre 2017,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 7 novembre 2017,

Considérant la nécessité d'aider ces étudiants qui répondent aux critères d'attribution d'une aide exceptionnelle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement des bourses d'études pour 36 étudiants, d'un montant total de 22 040 euros et d'une aide exceptionnelle pour 3 étudiants, d'un montant total de 990 euros :

- Mme Amélie PAILLARD, la somme de 330 € ;
- Mme Margaux HRYHORCZUK-PARISOT, la somme de 330 € ;
- M. Soulaymane NADRI, la somme de 330 € ;

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6714 20 2ED 240 ENSE REGURON.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### **Délibération n° 17-3989**

#### **6d- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE LECTURE DU SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1421-3 à 6,

Vu la loi n°78-6 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, modifiée portant diverses mesures d'amélioration entre l'administration et le public,

Vu la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 codifiée au sein du livre II du Code du patrimoine,

Vu le Code pénal, articles 322-1 et 322-2,

Vu la circulaire AD 90-6 du 14 septembre 1990 et la note AD94-5018 du 25 mai 1994 de la DAF relative aux salles de lecture des services d'Archives publiques,

Vu le règlement intérieur en vigueur de la salle de lecture du service archives documentation,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité, du 7 novembre 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay s'est dotée d'un règlement intérieur visant à réglementer les horaires d'ouverture des archives municipales,

Considérant le constat réalisé que les horaires ne correspondent plus aux besoins de la majorité des usagers,

Considérant l'opportunité d'adapter les horaires d'ouverture,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la salle de lecture des Archives Municipales,



Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications du règlement ci-après annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### Délibération n° 17-3990

#### **7a- CESSION D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE SITUE 6, RUE JEAN-MOËT A EPERNAY AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BERGERE**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme, et Développement Durable, du 10 novembre 2017,

Vu l'estimation de France Domaine, en date du 8 mars 2017,

Vu le courrier d'acquisition de Monsieur et Madame BERGERE,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une parcelle située 6 rue Jean-Moët, que la collectivité n'a plus d'intérêt à conserver dans son patrimoine,

Considérant le projet de Monsieur et Madame BERGERE, de création d'une nouvelle activité touristique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder un terrain situé 6 rue Jean-Moët, cadastré section BI n° 1296 d'une surface de 171m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame André BERGERE, moyennant le prix principal de QUARANTE TROIS MILLE EUROS (43.000 €), net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition. Les acquéreurs feront leur affaire personnelle de la recherche d'une solution pour le stockage des déchets du bar restaurant « Le Central » avec Madame THOMAS, gérante de l'établissement.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 abstention : M. Marc LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### **Délibération n° 17-3991**

#### **7b-CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES AVENUE JEAN-JAURES A EPERNAY (SECTION GIRATOIRE/ENTREE DE VILLE)**

**RAPPORTEUR : Daniel MAIRE**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie Urbanisme et Développement Durable du 13 novembre 2017,

Considérant que dans le cadre de son programme travaux 2017, la Ville d'Epernay et le Conseil Départemental vont procéder à la reconstruction de l'ensemble de la voirie de l'avenue Jean-Jaurès à Epernay,

Considérant que ces travaux consistent en l'aménagement de la traverse d'agglomération, travaux sur la chaussée et en l'aménagement de sécurité, bordures, trottoirs, réseaux divers et plantations en agglomération,

Considérant que la Communauté d'Agglomération projette la mise en pseudo séparatif de l'assainissement de l'avenue Jean-Jaurès, à savoir le renouvellement d'un réseau unitaire dédié exclusivement aux branchements des riverains et raccordé à la station d'épuration intercommunale d'Epernay-Mardeuil et la création d'un réseau d'eaux pluviales strict reprenant les avaloirs et les eaux de ruissellement des coteaux qui se dirigeront vers le milieu naturel,

Considérant que la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne ont souhaité conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Communauté d'agglomération comme maître d'ouvrage pour les travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales, avenue Jean-Jaurès à Epernay (section Giratoire/Entrée de Ville).

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales désignant la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et plaine de Champagne comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.11.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 14 novembre 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présent à compter du rapport 7b, Mme Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, présent à compter du rapport 3, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, jusqu'au rapport 7a, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par Mme Chantal CLEMENT.

### **Délibération n° 17-3992**

#### **8- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations du 14 avril 2014, et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 11 juillet 2017, de défendre en justice les intérêts de la Ville, suite à la requête de Madame BRASSART concernant son licenciement.

2°) Le 22 septembre 2017, de consentir à Madame FRANQUET une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis 1, rue du Professeur Langevin à Epernay, du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 564,20 €.

3°) Le 26 septembre 2017, de conclure un contrat pour la maintenance du progiciel du système de contrôle d'accès des gymnases avec la société OEM HORANET, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, renouvelable par reconduction tacite, pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, et ce, moyennant la somme de 4678,80 € T.T.C. par an.

4°) Le 26 septembre 2017, de souscrire les services de la société ARCHIMED pour la maintenance du logiciel SYRACUSE pour la gestion des Médiathèques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, renouvelable par reconduction tacite, pour une durée ne pouvant excéder 5 ans, et ce, moyennant la somme de 7087,30 € H.T. par an.

5°) Le 29 septembre 2017, dans le cadre d'une exposition dans les médiathèques d'Epernay, du 5 octobre 2017 au 6 janvier 2018, d'organiser avec l'association VELOURS, une exposition de IEMZA et Sylvère HIEULLE, et ce, moyennant la somme de 3 500 € T.T.C.

6°) Le 5 octobre 2017, de transférer la sous-régie pour la restauration scolaire de la Mairie de Quartier à la Maison Pour Tous, pendant la durée des travaux à la Mairie de Quartier programmés jusqu'au 16 octobre 2017.

7°) Le 5 octobre 2017, de transférer la sous-régie pour les activités périscolaires et extrascolaires de la Mairie de Quartier à la Maison Pour Tous, pendant la durée des travaux à la Mairie de Quartier programmés jusqu'au 16 octobre 2017.

8°) Le 7 octobre 2017, d'organiser deux ateliers d'éveil musical avec Sandrine MARCHAND BONNEFOY, à la médiathèque Centre-ville, les samedis 7 octobre 2017 et 2 décembre 2017, et ce, moyennant la somme de 940 € T.T.C.

9°) Le 9 octobre 2017, de conclure un avenant n° 2 au lot n° 1 « Couverture-zinguerie » avec l'entreprise LES COUVREURS GOMBERT ENTREPRISE, afin de procéder au renforcement de la charpente au niveau de la noue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul et à la reprise des poteaux de l'église Notre-Dame, et ce, moyennant la somme de 28 115,12 € T.T.C.

10°) Le 10 octobre 2017, dans le cadre de la manifestation « EPERLAFF », de mettre à la disposition de l'association FAZCINE 350 gobelets réutilisables, du 12 au 15 octobre 2017, et ce, à titre gracieux.

11°) Le 10 octobre 2017, de mettre à la disposition de la Ville de Châlons-en-Champagne, 69 partitions du fonds de Champagne de la médiathèque Centre-ville, du 16 octobre 2017 au 12 janvier 2018, pour l'exposition « Champagne ! De la vigne au vin. Trois siècles d'histoire » et un concert, et ce, à titre gracieux.

12°) Le 13 octobre 2017, de mettre à la disposition de l'Inspection de l'Education Nationale, 3 à 6 salles de classes de l'école Élémentaire VIGNES BLANCHES, tous les mardis de l'année scolaire 2017-2018, à compter du 9 octobre 2017, de 16 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

13°) Le 17 octobre 2017, de mettre à disposition de la Cour d'Appel de Reims, une partie des locaux de la Mairie de Quartier, afin d'y accueillir le Conseil des Prud'hommes, à compter du 27 octobre 2017 pour une durée de 3 ans, renouvelable 3 fois, et ce, à titre gracieux.

14°) Le 20 octobre 2017, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 920,54 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'un ensemble de panneaux de signalisation sis place Léon-Bourgeois, endommagé le 11 septembre 2017, lors d'un accident de la circulation.

15°) Le 23 octobre 2017, de conclure un marché pour la réalisation des travaux de restauration du Salon des Mariages de l'Hôtel de Ville avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 « Menuiseries extérieures bois » : BATI FENETRES, et ce, moyennant la somme de 22 520,40 € T.T.C.

- lot n° 2 « Serrurerie » : REMY GARNIER, et ce, moyennant la somme de 16 946,87 € T.T.C.

- lot n° 5 « Chauffage » : EURL MORLET, et ce, moyennant la somme de 9 240 € T.T.C.

- lot n° 6 « Electricité » : PRIN SCHWARTZMANN, et ce, moyennant la somme de 16 968 € T.T.C.

- lot n° 7 « Lustrerie » : VALLUX, et ce, moyennant la somme de 22 776 € T.T.C.

- lot n° 8 « Peinture de fond et décorative » : ATELIER GOHARD, et ce, moyennant la somme de 117 120 € T.T.C.

- lot n° 9 « Parquet et ébénisterie » : LE BATIMENT MENUISIER, et ce, moyennant la somme de 32 953,20 € T.T.C.

- lot n° 10 « Tenture et passementerie » : S.A.R.L. ATAD – Ateliers Philippe COUDRAY, et ce, moyennant la somme de 171 366,73 € T.T.C.

- lot n° 11 « Restauration de mobiliers anciens » : S.A.R.L. ATAD – Ateliers Philippe COUDRAY, et ce, moyennant la somme de 76 968,60 € T.T.C.

16°) Le 23 octobre 2017, de conclure un avenant n°1 au marché relatif à la réalisation de travaux de curage et de désamiantage dans le cadre de la réhabilitation du Château Perrier avec l'entreprise FERRARI, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 8 400 € T.T.C.

17°) Le 25 octobre 2017, de conclure un marché pour l'acquisition d'un véhicule essence de marque PEUGEOT type 3008 et reprise de l'ancien véhicule diesel de marque PEUGEOT type 3008 immatriculé CV-677-AZ avec la société RIESTER, et ce, moyennant la somme de 33 382,96 € T.T.C., la reprise sera de 12 000 €.T.T.C.

18°) Le 25 octobre 2017, de céder pour destruction à la société SME, les véhicules de marque Renault de type Kangoo immatriculé 61 ATZ 51 et de marque Citroën de type Berlingo immatriculé 392 AJJ 51, car l'état trop vétuste de ces véhicules ne permet pas leur réparation.

19°) Le 26 octobre 2017, de signer un accord cadre à bons de commande pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay le Journal avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « Impression » : LE REVEIL DE LA MARNE, et ce , moyennant un montant estimatif mensuel de 4 532 € T.T.C. sur la base de 15 000 exemplaires.

- lot n° 2 « Régie Publicitaire » : MICRO 5, et ce, moyennant un montant compris entre 7 000 € et 36 000 € H.T, avec des recettes reversées garanti avec un minimum de 1 200 € à la Ville représentant 76 %.

- lot n°3 « Distribution » : groupement la Poste/Mediapost, et ce, moyennant un montant estimatif mensuel de 948,64 € T.T.C.

20°) Le 31 octobre 2017, de consentir à Madame DRUART PAZDEJ une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type V sis 40, rue Jean-Jacques-Rousseau à Epernay, du 5 novembre 2017 au 4 novembre 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 526,21 €.

21°) Le 2 novembre 2017, de consentir à Monsieur LHUAIRE une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type IV sis 1, Boulevard du cubry à Epernay, du 5 novembre 2017 au 4 novembre 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 493,95 €.

22°) Le 8 novembre 2017, de conclure un accord-cadre pour la fourniture de parkas, blousons de froid et parkas haute visibilité classe 2 avec la société DISTRILAB HATRY, et ce, moyennant un montant estimatif de 18 703,20 € T.T.C.

23°) Les 22,25 septembre, 2,9,10,17,20,30 octobre 2017 de mettre :

- La salle des associations patriotiques de l'Espace Paul-Bert, à la disposition de :

- « l'Amicale des Anciens du Génie », du 21 octobre 2017 au 20 octobre 2018, la convention pourra être renouvelée de façon tacite dans la limite de 2 fois, soit jusqu'au 20 octobre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € par an.

- L'association « Le Poilu de la Marne », du 25 octobre 2017 au 24 octobre 2018, la convention pourra être renouvelée de façon tacite dans la limite de 2 fois, soit jusqu'au 24 octobre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € par an.

- L'ACPG-CATM, du 21 octobre 2017 au 20 octobre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 20 octobre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- Le Comité d'entente des Anciens Combattants d'Epernay, du 21 octobre 2017 au 20 octobre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 20 octobre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- La salle d'activités de loisirs au 2<sup>ème</sup> étage, l'Espace Paul-Bert, à la disposition de :

- le Cercle de Bridge, du 30 septembre 2017 au 29 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 29 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.



- Le Club des Chiffres et des Lettres, du 30 septembre 2017 au 29 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 29 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- l'association « Epernay 64 », la salle d'activités de loisirs, du 30 septembre 2017 au 29 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 29 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- L'association Philatélique d'Epernay, la salle d'activités de loisirs et la salle de réunion, du 29 septembre 2017 au 28 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 28 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- La salle de cours de langues, de l'Espace Paul-Bert, à la disposition de :

- L'UFC Que Choisir, du 29 septembre 2017 au 28 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 28 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- Le Cercle Italien, du 29 septembre 2017 au 28 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 28 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- Un bureau, de l'Espace Paul-Bert, à la disposition de :

- Le RCE Handball, au 2<sup>ème</sup> étage, du 30 septembre 2017 au 29 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 29 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 77 € pour l'année 2017.

- Une salle de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- Le parti « La République en Marche », la salle 5 et 6, le 20 octobre 2017 de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 74 €.

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'association Mycologique d'Epernay, l'espace jeunes, le 7 octobre 2017 de 8 H 30 à 18 H 15 et le 8 octobre 2017, de 8 H 30 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 182 €.

- l'association C.E.P.A.G.E, l'espace jeunes, le 11 octobre 2017, de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 71 €.

- Danse Passion 51, la grande salle et la cuisine, le 22 octobre 2017, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 692 €.

- l'Accordéon du Cœur, la grande salle et la cuisine, le 15 octobre 2017, de 8 H 30 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 692 €.

- M. GUMUS, la grande salle, le foyer, l'espace jeunes et la cuisine, le 14 octobre 2017, de 7 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 975 €.

- le Centre de Gestion de la Marne, l'espace jeunes, le 24 octobre 2017, de 8 H 00 à 13 H 00, et ce, moyennant la somme de 101 €.

- l'Accordéon du Cœur, la grande salle et la cuisine, le 12 novembre 2017, de 10 H 00 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 692 €.

- le C.E de Moët et Chandon, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 16 novembre 2017, de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 107 €.

- les Hommes Grenouilles Champagne Epernay, l'espace jeunes, le 10 novembre 2017, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Danse Passion 51, la grande salle et la cuisine, le 5 novembre 2017, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 692 €.

- Sporting Club des Portugais, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 4 novembre 2017, de 8 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 794 €.

- M. DELIKAYA, la grande salle, le foyer, l'espace jeunes et la cuisine, le 11 novembre 2017, de 8 H 00 à 3 H 00, et ce, moyennant la somme de 975 €.

- la salle Piccolo de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Club de Prévention, du 10 octobre 2017 au 6 juillet 2018, tous les jeudis, de 16 H 00 à 18 H 00, en dehors des périodes de vacances scolaires, et ce, à titre gracieux.

- la salle Multimédia de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- la Croix Rouge Française, du 4 janvier au 6 juillet 2018, tous les jeudis de 14 H 00 à 15 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- M. GILBERT, du 10 novembre à 17 H 00 au 13 novembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- M. LESURE, du 17 novembre à 17 H 00 au 20 novembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Un bureau à la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- Le MARS, en portant modification de la décision n°16-3037 du 13 décembre 2016, de mise à disposition d'un bureau tous les mardis de 14 H 00 à 17 H 00, par une mise à disposition d'un bureau tous les mardis de 13 H 45 à 16 H 45.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- l'Association Sparnacienne d'Aide à la Santé Mentale (ASASM), le 9 novembre 2017 de 9 H 00 à 17 H 00, et du 14 décembre à 9 H 00 au 15 décembre 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Club de Prévention, du 16 novembre à 13 H 30 au 17 novembre 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Les Roses Blanches », du 24 novembre à 18 H 00 au 27 novembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- l'association « OXYGENE », le 25 septembre 2017 de 10 H 00 à 18 H 00.

- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- Mme ZALO, du 10 novembre à 17 H 00 au 13 novembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Mme RICHARD, du 17 novembre à 17 H 00 au 20 novembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

23°) Les 28 septembre, 5, 17 et 31 octobre 2017, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3849 à 3853, 3878 à 3884, 3900 à 3902, 3923 à 3927 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.